



Problèmes avec bp gestion: locataire et carence

Par **jdorey**, le **23/07/2009** à **19:44**

Bonjour,

j'ai acquis un bien dans le cadre d'un investissement locatif par l'intermédiaire d'un conseiller fiscaliste. Pendant la période de construction, je n'ai eu aucun problème pour le remboursement des intérêts intercalaires car mon interlocuteur principal était le cabinet fiscaliste. BP Gestion a eu la gestion de mon bien qu'il avait construit en mars 2008. Sur 2008, je n'ai eu que deux remboursements de carences locatives: août et décembre qui ne couvrent pas les 10 mois de l'année. Durant cette année, il ont opéré un silence radar total à mes demandes de suivi (lettre recommandée tous les 2 mois en espérant les faire réagir). Pour avoir un premier locataire, il m'a fallu attendre le 15 avril 2009 et consentir une baisse de loyer. J'ai le paiement de la première quinzaine (15 avr au 30 avr) fin juin. Date à laquelle, la logique voudrait que soit payés les mois de mai et juin compte tenu des termes du contrat de location conclu par BP Gestion avec le locataire:

paiement en début de mois
pénalité de retard

et du contrat de gestion qui stipule un compte rendu de la gestion chaque mois de la part du mandataire.

Enfin, concernant la gestion de la copropriété; BP gestion se trouve être le premier débiteur....

Quelles est la meilleure procédure pour forcer BP Gestion à remplir ces obligations sachant que je bénéficie d'un dossier relativement complet d'absences de réponses de BP Gestion pendant la phase de recherche d'un locataire? Pour être honnête, la seule réponse eu en envoyant un compte rendu du suivi de la location est de prendre contact avec le service location (qui était le destinataire du courrier....)

dans le cas d'une procédure collective contre BP Gestion: 06/70/22/30/88